



Groupement de gendarmerie départementale  
de la Vienne

Le 16 juillet 2014

Le colonel Christophe JEANJEAN, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

à Mesdames et Messieurs les maires du département de la Vienne,

Par ce courrier, je compte sur votre soutien afin que vous puissiez relayer cette information à vos administrés et votre entourage dans le cadre de la prévention des cambriolages.

Pour ce faire, le dispositif intitulé «opération tranquillité vacances » peut utilement intéresser des personnes, qui, en leur absence, souhaitent bénéficier gratuitement d'une surveillance de leur domicile ou de leur commerce, par les services de la gendarmerie au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Sauf cas particuliers (personne à mobilité réduite), le demandeur a pour obligation :

- de se déplacer à la brigade territoriale de son domicile,
- d'être muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

Le gendarme qui enregistrera la demande pourra prodiguer quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques de cambriolages (vérifier l'état des serrures, faire passer un voisin ou un ami, ne pas laisser trop longtemps le courrier dans la boîte aux lettres, renvoyer les appels téléphoniques, etc...).

N'hésitez pas à signaler tout renseignement constaté par vous ou porté à votre connaissance aux gendarmes des brigades de votre ressort.

Vous pouvez aussi adresser un email à l'adresse suivante:

[cr.corg.ggd86@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cr.corg.ggd86@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération très distinguée.



Le colonel Christophe JEANJEAN  
commandant le groupement de  
gendarmerie départementale de la  
Vienne